

Mairie d'Etival-lès-Le Mans  
72700 Etival-lès-Le Mans

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussigné LANGLAIS Valérie, Présidente du Comité des Fêtes d'Etival-lès-Le-Mans  
domicilié à 15 rue Roger Couderc à Etival-lès-Le-Mans  
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé  
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons  
du samedi 23 septembre 2023 à 6 heures  
au samedi 23 septembre 2023 à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments  
respectueux.

Le 21 juillet 2023

Signature



## ARRETE DU MAIRE N° 2023-044

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Mme LANGLAIS Valérie, Présidente du Comité des Fêtes d'Etival-lès-Le-Mans  
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie  
A l'étang du Parc de la Rivière d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 23 septembre 2023

à 6 heures

Au samedi 23 septembre 2023

à 20 heures

à l'occasion du lâcher de truites

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la  
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 21 juillet 2023

Le Maire,

